

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 1^{er} mars 2019 portant attribution de la médaille de la sécurité intérieure

NOR : [INTK1906380A](#)

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles D. 141-2 à D. 141-10,

Arrête :

Article 1^{er}

La médaille de la sécurité intérieure, échelon or, est décernée à M. Fabien BROUILLET, adjudant de sapeurs-pompiers professionnels, à titre posthume.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des décorations, médailles et récompenses* de la République française et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1^{er} mars 2019.

CHRISTOPHE CASTANER